

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 22 février 2023

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT du CANTAL</p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>23</td><td>23</td><td>21</td></tr></tbody></table> <p>Date de la convocation : 07 février 2023</p> <p>Date d'affichage : 07 février 2023</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	<p>L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux du mois de février</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Alain BARRES, Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Christian GRAS, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Annie COUDERC, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Françoise ALRICQ, Renaud BOUTOUTE</p> <p>Présents par procuration : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER</p> <p>Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					

OBJET : Création d'un Eco-parc à la Croix-Jolie

Demande de subvention FOND CANTAL SOLIDAIRE 2023

La Mairie de Murat souhaite s'engager pleinement dans une démarche de valorisation de l'environnement et de lutte contre le réchauffement climatique. C'est pourquoi le Conseil municipal a l'ambition de créer un ECO-PARC : lieu de vie et poumon vert dans la zone de loisirs du parc de la Croix-Jolie. Le lieu est idéal puisqu'il est au carrefour des jeux pour enfants installés récemment (2019), de nos établissements scolaires et du complexe sportif.

Le projet consiste à renforcer son attractivité et à valoriser son environnement pour l'établir comme lieu de vie pour les familles de la commune avec :

- L'installation de TOILETTES PUBLICS ECOLOGIQUES à l'aide d'un fonctionnement à lombricompostage.
- La PLANTATION D'ARBRES – chênes, tilleuls, arbustes à fleurs – pour faire un espace convivial ombragé et participer à la végétalisation de la commune.

L'installation d'un BARBEQUE A USAGE LIBRE POUR FAIRE VIVRE LE LIEU. Celui-ci est prévu de grande qualité avec de la pierre locale pour s'intégrer au mieux au paysage.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/02/2023
015-200071702-20230222-DE_2023_023-DE

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT	SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
PLANTATION D'ARBRES	4 000,00 €	DETR 2022	19%	10 918,00 €
INSTALLATION DE TOILETTES PUBLIQUES ECOLOGIQUES	25 400,00 €	Fond Cantal Solidaire	20%	11 118,00 €
CREATION D'UN BARBECUE	26 818,00 €	AUTOFINANCEMENT	61%	34 182,00 €
TOTAL HT	56 218,00 €	TOTAL	100%	56 218,00 €
TOTAL TTC	67 461,60 €			

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **CONFIRME LA DEMANDE** de subvention de 11 118.00 € auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cantal au titre du Fonds Cantal Solidaire 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2023 015-200071702-20230222-DE_2023_023-DE